

Séance ordinaire du 18 avril 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-huit avril deux mille vingt-trois à neuf heures vingt-quatre, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-03-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 avril 2023.

CE-2023-03-35

Mandat à la Direction du développement économique et de la promotion pour la conclusion d'une entente de visibilité à intervenir avec l'Association des fournisseurs de Chantier Davie Canada

Il est résolu de mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour la conclusion d'une entente de visibilité à intervenir avec l'Association des fournisseurs de Chantier Davie Canada, d'une valeur maximale de 25 000\$.

CE-2023-03-36

Rapport du Directeur général sur la situation d'empêchement à la fonction de vérificateur général de la Ville

Le Directeur général fait rapport aux membres du comité exécutif de la situation d'empêchement à la fonction du vérificateur général de la Ville.

CE-2023-03-37

Approbation du procès-verbal des séances des 11 et 12 avril 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 11 avril 2023 et celui de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2023.

CE-2023-03-38

Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville (ajustement aux règles et modalités du versement d'une avance sur des dépenses anticipées)

[Document d'aide à la décision GRE-2023-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2023-004. Ce règlement a pour objet d'ajuster les règles relatives au versement d'une avance sur les dépenses anticipées d'un membre du conseil de la Ville dans l'exercice de ses fonctions, en application de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CE-2023-03-39

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-013](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière aux organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-013, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-03-40

Aide financière à la Coopérative artistiques les Etchemins

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder l'aide financière à la Coopérative artistique les Etchemins, telle qu'elle est indiquée à fiche de prise de décision DVC-ART-2023-005, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, de même que de prévoir au budget de fonctionnement annuel du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire, les sommes requises pour couvrir cette aide financière récurrente additionnelle.

CE-2023-03-41

Fête des voisins 2023 et aides financières à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-014](#)

Il est résolu d'autoriser la Direction de la vie communautaire à inscrire la Ville à titre de participante à l'activité *Fête des voisins 2023* auprès d'Espace muni, tel qu'il est indiqué dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-014.

Il est résolu d'accorder une aide financière aux organismes de la communauté suivants, qui participent à cette activité à titre d'organismes partenaires :

- Centre aide et prévention jeunesse 500\$;
- Maison de la famille Rive-Sud 750\$;
- Maison de la famille Chutes-Chaudière 750\$;
- Office municipal d'habitation de Lévis 750\$;

pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-03-42**Dépôt du *Bilan 2022 du Plan d'action 2021-2022 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées***

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-015](#)

Le *Bilan 2022 du Plan d'action 2021-2022 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées*, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce bilan à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-03-43**Financement de la dépense relative à la mise en œuvre du *Plan directeur de signalétique* pour l'année 2023**

[Document d'aide à la décision COM-2023-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la mise en œuvre du *Plan directeur de signalétique* pour l'année 2023 au montant maximum de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-74.

CE-2023-03-44**Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine**

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de monsieur Jean Garneau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 8 juillet 2023.

CE-2023-03-45**Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles**

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-009-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-70.

CE-2023-03-46**Demande de modification au Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout d'un logement additionnel dans une habitation bifamiliale isolée, située dans la zone H0602, rue du Coteau-Chevreuil, secteur Saint-Rédempteur)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-030](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels pour permettre un logement additionnel dans une habitation bifamiliale, située dans la zone H0602 (secteur Saint-Rédempteur), et ce, pour les principaux motifs suivants :

- la zone H0602 ne correspond pas aux critères de localisation visant une densification du territoire en relation avec le transport en commun, particulièrement souhaitée le long de l'axe structurant de type 1 et ayant mené à la modification du Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels pour permettre l'ajout d'un logement additionnel dans une habitation bifamiliale isolée;
- une analyse à l'échelle du territoire permettrait de statuer sur le type de densification envisageable et souhaitable pour ce type de milieu plus éloigné d'un transport en commun à fort niveau de service.

CE-2023-03-47

Règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C703, résidence de tourisme, dans certaines zones et normes relatives à cet usage)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-01-34.

CE-2023-03-48

Avenant numéro 3 à l'offre d'achat d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. (terrain situé dans le parc industriel Lauzon).

[Document d'aide à la décision DEV-2023-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 3 à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec, tel qu'annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-027, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-03-49

Priorisation des travaux de mise à niveau des infrastructures et d'embellissement des parcs et zones industriels planifiés en 2023 et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2023-029](#)

Il est résolu de prioriser les travaux de mise à niveau des infrastructures et d'embellissement des parcs et zones industriels planifiés en 2023, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DEV-2023-029.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer les travaux de mise à niveau des infrastructures et d'embellissement des parcs et zones industriels planifiés en 2023, tels qu'ils sont décrits à cette fiche de prise de décision, au montant maximum de 1 638 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

CE-2023-03-50**Acquisition d'une partie du lot 6 336 704 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot**[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-010](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de vente pour l'acquisition d'une partie du lot 6 336 704 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 308,8 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-010, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que cette partie de lot est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

CE-2023-03-51**Option de renouvellement de contrats pour les travaux de pavage, de resurfaçage, de réfection de bordures et de trottoirs pour les années 2022 et 2023 (lots A, B, C et D) et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2023-053](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement pour l'année 2023 des contrats pour les travaux de pavage, de resurfaçage, de réfection de bordures et de trottoirs pour les années 2022 et 2023 (lots A, B, C et D) (appel d'offres 2022-22-50), attribués par la résolution CE-2022-04-26, adoptée le 26 avril 2022 par le comité exécutif, pour une dépense totale :

- de 11 819 049,16 \$, avant TPS et TVQ, pour le regroupement des lots A, B et C (contrat n° 2022-50-02ABC);
- et de 2 155 848,32 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot D (contrat n° 2022-50-02LotD);

en plus des ajustements des prix prévus aux contrats, soit l'ajustement relatif au bitume ainsi que l'indexation des prix à venir pour les travaux effectués en 2023, le tout conformément au devis et à la soumission produite par les adjudicataires, Construction B.M.L., division Sintra inc., et Les entreprises lévisiennes inc., et le tout étant conditionnel à l'autorisation du financement de ces travaux, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision APP-2023-053, et de décréter ces travaux.

CE-2023-03-52**Attribution du contrat de location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur**[Document d'aide à la décision APP-2023-061](#)

Il est résolu d'attribuer contrat de location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur (appel d'offres 2023-50-18), de la façon suivante :

- lot 3 pour la location de pelle catégorie 1313 :
 - à Équipement St-Germain inc., pour une dépense estimée à 88 770 \$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du lot 3, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du

contrat, conformément au devis et à la soumission ;

- à Les entreprises lou-vil inc., pour une dépense estimée à 98 265 \$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du lot 3, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission ;
- lot 4 pour la location de pelle catégorie 1320 :
 - à Excavation Jos Pelletier (2007) inc., pour une dépense estimée à 120 000\$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission;
 - à Les entreprises lou-vil inc., pour une dépense estimée à 132 900\$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission;
 - à Équipement St-Germain inc., pour une dépense estimée à 142 200\$, avant TPS et TVQ, pour le troisième rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-03-53

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à l'augmentation de la capacité de la station d'épuration des eaux usées (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-2023-066](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à l'augmentation de la capacité de la station d'épuration des eaux usées (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2023-55-15), à Cima+ s.e.n.c., pour une dépense estimée à 869 550\$, avant TPS et TVQ, dont le prix sera indexé à compter la deuxième année, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-03-54

Entente de collaboration concernant l'*Enquête origine-destination 2023 de la grande région de Québec-Lévis* à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, le Réseau de transport de la capitale, la Société de transport de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec

[Document d'aide à la décision TMD-2023-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'Entente de collaboration concernant l'*Enquête origine-destination 2023 de la grande région de Québec-Lévis* à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, le Réseau de transport de la capitale, la Société de transport de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2023-009, et d'autoriser le maire et

la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-03-55

Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2021

[Document d'aide à la décision APP-2023-033-R-1](#)

Le Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2021 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-03-56

Mise à jour de désignations de membres du conseil de la Ville à titre de membres de comités et commissions et modification de la résolution CV-2022-02-61 « Mandat du comité des services de proximité » et désignation d'un membre à ce comité

[Document d'aide à la décision GRE-2023-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner les membres du conseil de la Ville suivants :

- le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu à titre de membre du comité consultatif agricole, en remplacement du membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey;
- le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu à titre de membre de la commission de l'environnement, en remplacement du membre du conseil de la Ville Jeannot Demers;
- le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu à titre de membre du comité sur la sécurité publique et la circulation de la Ville, en remplacement du membre du conseil de la Ville Amélie Landry.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2022-02-61 « Mandat du comité des services de proximité », par le remplacement de la clause « Composition du comité » par la suivante :

« Composition du comité

Le comité est composé de 5 représentants, soit 5 membres du conseil de la Ville. L'un d'entre eux agit à titre de président et un second à titre de vice-président.

Le directeur général adjoint – services de proximité, le directeur des communications, ainsi que, au besoin, des membres des directions, participent aux délibérations et assistent les représentants. »

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner le membre du conseil de la Ville Amélie Landry à titre de membre du comité des services de proximité.

CE-2023-03-57

Règlement modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture et désignation de membres

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-006. Ce règlement a pour objet de modifier la composition de la commission consultative de la culture.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres de cette commission à compter de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture :

- monsieur Alexandre Fallu, à titre de président;
- madame Brigitte Duchesneau, à titre de vice-présidente;
- monsieur Serge Bonin, à titre de membre;
- monsieur Steve Dorval, à titre de membre;
- madame Amélie Landry, à titre de membre.

CE-2023-03-58

Aide financière additionnelle à La société Alzheimer Chaudière-Appalaches

Il est résolu d'accorder une aide financière additionnelle de 500\$ à La société Alzheimer Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-03-59

Autorisation aux fins de la participation à une activité organisée au bénéfice des Armateurs du Saint-Laurent

Il est résolu de ratifier et d'autoriser le maire et sa conjointe à participer à l'activité organisée au bénéfice de l'organisme sans but lucratif des Armateurs du Saint-Laurent, qui a lieu le 14 avril 2023, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement, puisque le protocole de cette activité-bénéfice exige de tout participant d'être accompagné.

CE-2023-03-60

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 33.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
